

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

11264/84 (Presse 215)

LIBRARY

975th meeting of the Council

- Transport -

Brussels, 11/12 December 1984

President:

Mr Jim MITCHELL

Minister for Communications
of Ireland

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Herman de CROO
Minister for Transport,
Post and Telecommunications

Denmark:

Mr Arne MELCHIOR
Minister for Public Works
Mr J.L. HALCK
State Secretary,
Ministry of Public Works

Germany:

Mr Werner DOLLINGER
Federal Minister for Transport

Greece:

Mr Georges KATSIFARAS
Minister of the Merchant Navy
Mr Kostas ASLANTS
Secretary of State,
Ministry of Transport

France:

Mr Guy LENGAGNE
Secrétaire d'Etat auprès du
Ministre des Transports,
chargé de la Mer

Ireland:

Mr Jim MITCHELL
Minister for Communications

Mr Jean AUROUX
State Secretary attached to the
Minister for Town Planning,
Housing and Transport, responsible
for Transport

Italy:

Mr Claudio SIGNORILE
Minister for Transport

Luxembourg:

Mr Marcel SCHLECHTER
Minister for Transport,
Public Works and Energy

Pour les Pays-Bas:

Mrs N. SMIT-KROES
Minister for Transport
and Public Works

Pour le Royaume-Uni:

Mr Nicholas RIDLEY
Secretary of State for Transport
Mr David MITCHELL
Parliamentary Under-Secretary of
State for Transport

Commission:

Mr Frans H.J.J. ANDRIESSEN
Member

Mr Georges CONTOGEOORGIS
Member

WEIGHTS AND DIMENSIONS

The Council finalised the texts relating to the agreement reached at its meetings of 10 May 1984 ⁽¹⁾ and 8 November 1984 ⁽²⁾. It was agreed that this Directive would be formally adopted by the Council on 19 December 1984, at which time the other Decisions taken in principle on 10 May 1984 will also be adopted.

MARITIME TRANSPORT - APPLICATION OF ARTICLES 85 AND 86 OF THE TREATY

The Council took note of an interim report by the Presidency on the Commission's proposal concerning the application of Articles 85 and 86 of the Treaty to maritime transport. The Council instructed the Permanent Representatives Committee to continue its work on the Commission's proposal in order to allow the Regulation to be adopted in 1985.

The Council also heard an introductory statement by Mr CONTOGEOGIS concerning the Memorandum on maritime transport policy adopted today by the Commission. The Permanent Representatives Committee was invited to examine this Memorandum as a matter of priority so as to enable the Council to discuss it fully at its next meeting.

⁽¹⁾ See Press Release 6993/84 (Presse 82) p. 6
⁽²⁾ " " " 10362/84 (Presse 182) p. 3

UNFAIR PRACTICES IN SHIPPING

The Council agreed the following conclusions:

"In connection with the discussions of the Memorandum from the French delegation on unfair commercial practices in shipping, the Council requests the Commission to study and present to the Council before 31 December 1984 concrete proposals dealing with this matter on the basis of which appropriate measures could be taken against such practices where they exist."

SOCIAL LEGISLATION AND THE INTRODUCTION OF RECORDING EQUIPMENT
IN ROAD TRANSPORT

The Council noted the interim report of the Permanent Representatives Committee showing the positions of delegations on the main points included in the Council's conclusions of 10 May 1984 and in particular the questions of increased flexibility in daily driving periods, reduction in the average weekly driving period, of an increase in the average weekly rest period, and of a re-arrangement of the daily rest period.

The Council instructed the Permanent Representatives Committee to continue its work on the preparation of a revised draft Regulation as a matter of urgency in order that a decision may be taken as soon as possible in 1985.

INLAND TRANSPORT

After receiving the report of the High Level Group on Inland Transport, the Council invited the Permanent Representatives Committee to continue its work on this matter.

NEGOTIATIONS WITH AUSTRIA

After an exchange of views on the Commission's Second Report to the Council on negotiations with Austria on inland transport, the Council agreed on the following conclusions:

"THE COUNCIL,

Notes that the Permanent Representatives Committee is at present examining the report on the traffic balance between the Community and Austria, presented to the Council by the Commission on 16 November 1984, and requests the Committee to expedite this examination,

Considers that the Committee should take into account particularly the Commission's report on a programme of medium term infrastructure projects, which was requested by the Council at its session on 10 May 1984,

Instructs the Committee to examine, on the basis of the Commission's second report and taking account of suggestions made by various delegations, the scope for and the elements which might be included in a co-operation agreement with Austria, without excluding an appropriate means of meeting Austrian Transport infrastructure costs if this should prove to be justified,

Requests the Committee to report to the Council on these questions at its next meeting on transport with a view to making it possible to take decisions at that Council."

ROAD TAX MEASURES TAKEN BY SWITZERLAND

The Council, after hearing a report from the Commission on its recent contacts with the Swiss authorities:

- deplored the action taken by Switzerland;
- invited the Commission to present a report accompanied by proposals for possible further action as regards the Swiss road tax measures;
- instructed the Permanent Representatives Committee to examine the Commission's report as rapidly as possible.

AIR TRANSPORT

After a discussion on the report from the High Level Group on Air Transport the President of the Council concluded as follows:

"THE COUNCIL OF MINISTERS OF TRANSPORT,

Having regard to the decision of the Council taken at its 927th session on 10 May 1984, to ask a working party of high level representatives of the Member States and the Commission to prepare a report on how the present intra-community air transport system should be adapted to ensure greater flexibility and so increased economic and social efficiency,

NOTES the Report of the High Level Group on Air Transport,

ENDORSES the guidelines accompanying the Report as a basis for further Community action in the air transport sector,

INSTRUCTS the Permanent Representatives Committee to arrange that the Transport Questions Working Party, specially constituted for the study of air transport questions, pursue a detailed study of the possibilities outlined in the guidelines for adapting the present air transport system, taking account in the course of its work of the views expressed in the Report of the High Level Group and also taking note of the Commission's Memorandum n° 2 and other relevant material,

NOTES that the question of access to the market could be considered in the context of the review by the Council before 1 July 1986 of the Directive on inter-regional air services,

CONSIDERS that attention should be paid inter alia to the areas of capacity, tariffs and competition,

ALSO DIRECTS that a progress report be submitted to the Council before the end of June 1985 and that the first proposals for Community action be brought forward for consideration by the Council before the end of 1985".

MISCELLANEOUS DECISIONS

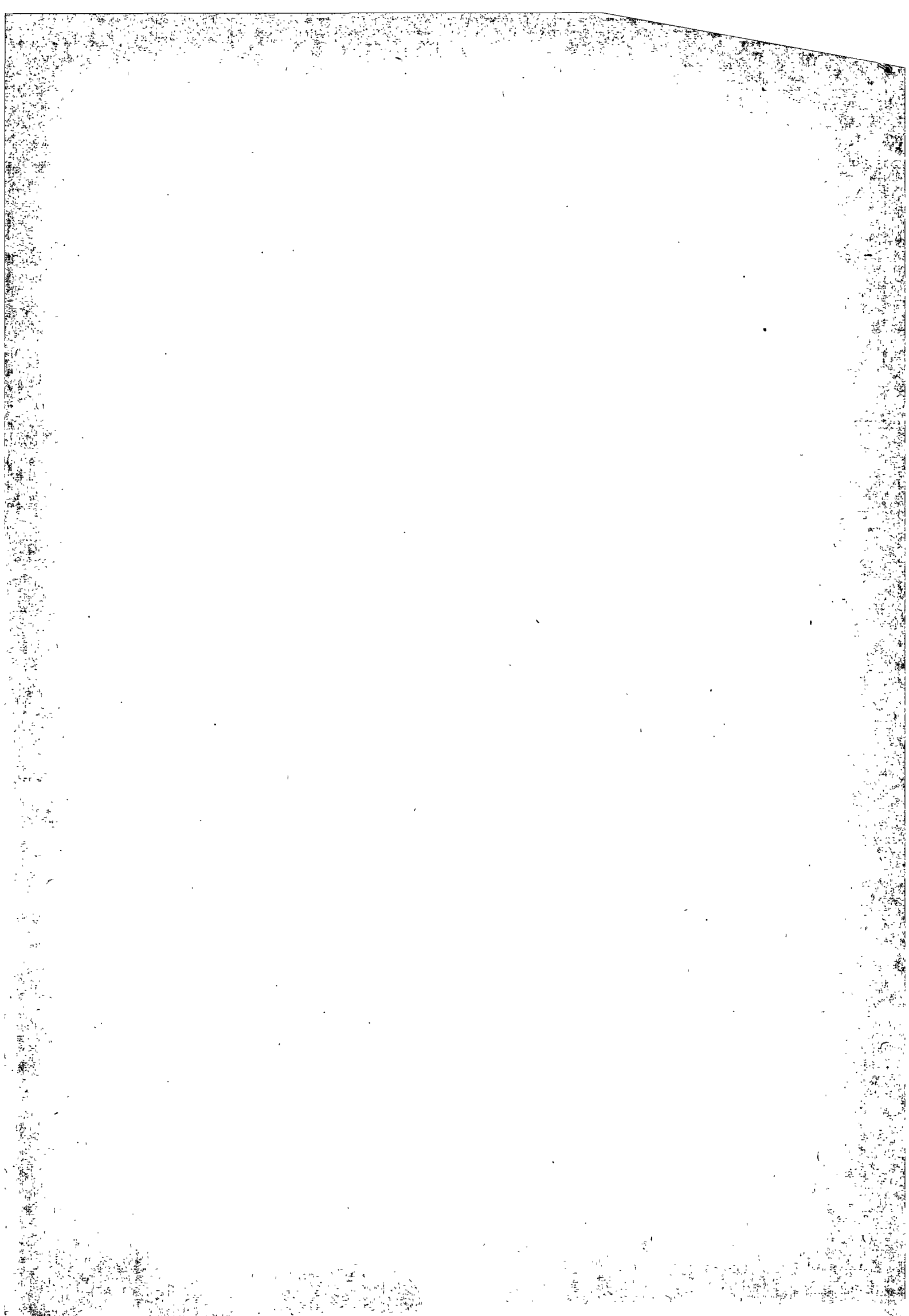
Other Transport Decisions

The Council agreed on the text of a note to be addressed to the Tanzanian Authorities concerning the allocation of shipping cargo by the Central Freight Bureau of Tanzania.

The Council adopted, in the official languages of the Communities, summertime arrangements for 1986-1988. By the terms of the directive all Member States will ensure that the summertime period for these years will begin on the last Sunday in March. The summertime period for these years will end on the last Sunday in September for all Member States except Ireland and the United Kingdom where it will end on the fourth Sunday in October. The Council will adopt, on a proposal from the Commission, by 1 January 1988 the arrangements to apply from 1989 onwards.

United States rules on aircraft operating noise limits

The Council agreed on the text of a letter to be handed to the United States Department in reply to their letter concerning United States rules on aircraft operating noise limits.



Bruxelles, le 10 decembre 1984

NOTE BIO(84) 476 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE DU PORTE-PAROLE

433

PREPARATION DU CONSEIL TRANSPORT DES 11/12 DECEMBRE 1984
(C.Stathopoulos)

LE "PAQUET"

Le Conseil Transport du 10 mai est arrive a un ACCORD DE PRINCIPE sur un paquet d'ensemble de mesures concernant les problemes suivants :

- poids et dimensions des vehicules utilitaires;
- soutien financier infrastructure des transports budget 1983 et 1984;
- extension du contingent communautaire;
- recommandation relative a la cooperation des chemins de fer;
- resolution sur la securite routiere (voir BIO(84)171 et suites).

Au cours du Conseil du 8 novembre, il a ete possible d'arriver a un ACCORD POLITIQUE sur le meme paquet de mesures. Uniquement pour le dossier des POIDS ET DIMENSIONS, le COREPER a ete charge de resoudre certains problemes techniques d'une portee mineure ainsi que quelques problemes rédactionnels (voir BIO(84) 410 et suite 1).

Au cours des discussions qui ont eu lieu apres le Conseil du 8 novembre au COREPER, il s'est clairement montre que deux delegations ont ajoute de NOUVELLES RESERVES sur ce dossier, ce qui a provoque de fortes reactions de la part des autres delegations. Il s'agit ici des problemes suivants:

- PROBLEME BRITANNIQUE : derogation pour la mise en vigueur des dispositions poids et dimensions.

Au cours des deux Conseils precedents, il y avait un accord pour une derogation pour la Grande Bretagne et l'Irlande. Les 8 Etats membres ont laisse entendre qu'ils etaient flexibles pour ce qui concerne la longueur de la derogation, ce qui a ete accepte par la Grande Bretagne et l'Irlande. Actuellement cependant, il parait que le principe d'une derogation avec une date limite bien definie n'est plus acceptable pour la Grande Bretagne. Cette delegation a laisse entendre qu'elle donnerait uniquement son accord formel sur ce dossier si elle pourrait controler la duree de la derogation.

- PROBLEME ITALIEN : separation entre criteres concernant la circulation des vehicules utilitaires et criteres concernant la construction des vehicules utilitaires (aspects industriels).

Apres de tres longues discussions au Conseil du 8 novembre, il a ete decide d'exclure les aspects industriels et se limiter aux criteres concernant la circulation. Maintenant la delegation italienne a demande d'exclure egalement de nombreux aspects sur lesquels il y avait deja un accord et qui concernent la circulation.

Au cas où les deux délégations en question continuent à insister sur leurs demandes, tout le paquet des mesures d'ensemble du Conseil des 10 mai et 8 novembre risque de ne pas être approuvé formellement en décembre.

Dans cette situation, le transport perdra 15 millions d'ECU inscrits au budget 1983 pour l'infrastructure de transport.

De plus, on pourra constater que le Conseil n'a pas été en mesure, après les deux accords précédents sur ce paquet, d'arriver à une adoption formelle. La Communauté aurait perdu ainsi une occasion de se rejouir d'un progrès significatif vers une politique commune des transports.

LES AUTRES POINTS

À part le "paquet" le Conseil aura une discussion de grande envergure sur les deux mémoranda de la Commission concernant les TRANSPORTS TERRESTRES et l'AVIATION CIVILE, suite aux rapports au Conseil des Groupes à Haut Niveau qui ont été créés pour examiner les propositions respectives de la Commission.

Le Conseil va également examiner un rapport intermédiaire sur la discussion au sein de ses instances, de la révision des RÈGLEMENTS SOCIAUX du transport routier.

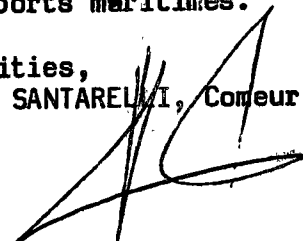
Il aura également un échange de vues sur le deuxième rapport de la Commission concernant le résultat des négociations avec l'AUTRICHE dans le domaine des transports terrestres. Dans son rapport, la Commission conclut que le bilan n'a qu'une valeur relative et ne peut être qu'un élément pour une appréciation politique des problèmes posés par le transit routier par l'Autriche et la demande autrichienne pour une contribution financière de la Communauté à un projet d'infrastructure en Autriche. Une solution adéquate à cette demande constitue pour l'Autriche une condition pour la poursuite des négociations.

La Commission pense qu'il ne serait pas de l'intérêt de la Communauté et de ses États membres de rejeter la demande autrichienne, ce qui entraînerait par conséquent l'arrêt des négociations. Elle insiste pour que le Conseil adopte une modification des directives de négociations allant dans le sens de sa recommandation de 1983.

Mûre pour adoption semble la proposition de directive relative à l'utilisation de VÉHICULES LOUÉS dans le transport de marchandises par route. Cette proposition vise à permettre l'utilisation de véhicules loués dans les mêmes conditions que les véhicules en pleine propriété. Elle porte aussi bien sur le trafic international que sur le trafic national et aussi bien sur le trafic professionnel que sur le trafic pour compte propre. Aussi, elle constitue une réelle innovation pour les pays où la location de camions est très peu répandue pour des raisons de législation interne (notamment Allemagne, Grèce et Italie).

Enfin, le Conseil adoptera une troisième directive en matière d'heure d'été pour les années 1986, 1987, 1988, et procédera à une discussion sur un projet de déclaration concernant la question de pratiques commerciales déloyales dans le domaine des transports maritimes.

Amitiés,
M. SANTARELLI, Conseiller ///



Bruxelles, le 11 decembre 1984

NOTE BIO(84) 476 (suite 1) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL TRANSPORT DU 11 DECEMBRE 1984 (C. Stathopoulos)

Aucune decision au Conseil des Ministres des Transports dans la matinee du 11 decembre. Les travaux du Conseil se sont concentres sur les questions de la politique des transports maritimes : application des articles de la concurrence du Traite aux transports maritimes, pratiques commerciales deloyales.

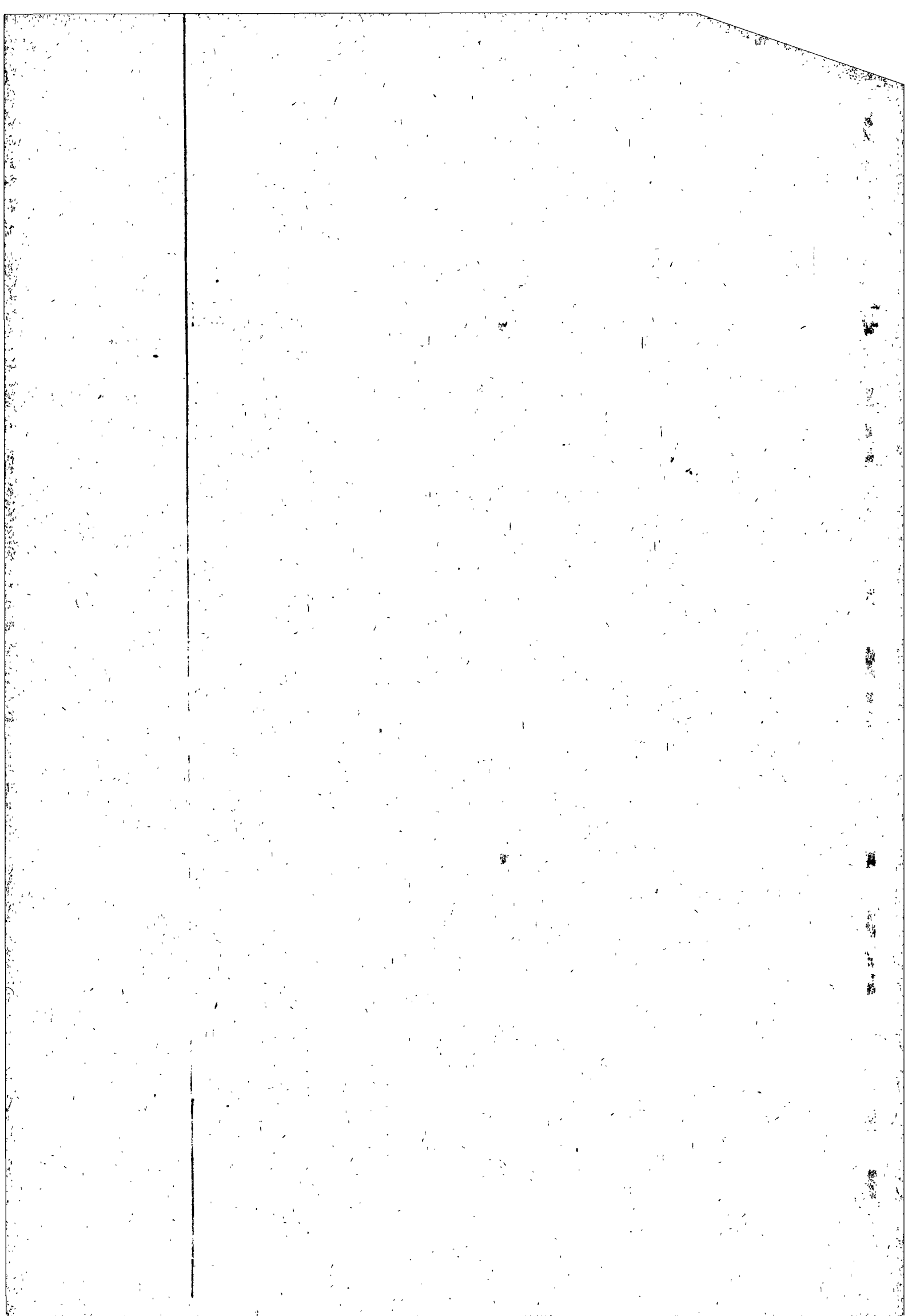
Le Commissaire M. Andriessen s'est felicite de ce premier echange de vues entre les Ministres sur la proposition de la Commission. Il a neanmoins regrette le peu de progres qui s'est realise jusqu'a present au sein des instances du Conseil apres la presentation de la proposition de la Commission en 1981. Ceci est d'autant plus inexplicable, a-t-il ajoute, que cette proposition est caracterisee d'une grande souplesse et qu'elle tient pleinement compte des specificites de ce mode de transport. Une attention particuliere a ete donnee a la libre circulation, ce qui est important pour le dialogue en cours entre les Etats-Unis et le Groupe Consultatif Maritime auquel la Communaute participe.

La longue discussion qui a eu lieu ensuite sur les pratiques commerciales deloyales se poursuivra au debut de l'apres-midi.

A suivre,

Amities,
M. SANTARELLI, Comeur





NOTE BIO (+ Strasbourg)

Bruxelles, le 12 decembre 1984

Note Bio (84) 476 (suite 1) aux bureaux nationaux
cc/ aux membres du Groupe du Porte-Parole

Conseil Transports des 11/12 decembre (C.Stathopoulos)

Aucun progres significatif n'a pu etre realise lors de la premiere journee des travaux du Conseil. Les ministres des transports ont abouti a certaines conclusions sur les pratiques commerciales deloyales et les negociations de la Communaute avec l'Autriche; ils ont pris note d'un rapport interimaire sur la modification des reglements sociaux et ainsi que d'un rapport sur les contacts recents de la Commission avec les autorites helvetiques au sujet des mesures de taxation routiere en Suisse, mais ils ont ete incapables de proceder a une adoption formelle du "paquet" du 10 mai. Une longue discussion sur le probleme de l'harmonisation des poids et dimensions a ete interrompue sans resultat vers minuit et elle sera reprise demain matin.

Les points en particulier:

Pratiques deloyales

Dans le cadre de l'examen du "Memorandum de la delegation francaise relatif aux pratiques commerciales deloyales dans le domaine des transports maritimes", le Conseil a invite la Commission a lui presenter, avant le 31 decembre 1984, des propositions concretes en la matiere. Sur la base de ces propositions, des mesures appropriees seront entreprises contre de telles pratiques dans les cas ou elles seront identifiees.

Reglements sociaux

Les questions ouvertes sur la nouvelle proposition de la Commission pourraient difficilement etre resolues au cours du premier semestre 1985.

Autriche

Le Conseil a tenu partiellement compte de la demande de la Commission de modifier les directives de negociations afin de lui permettre d'examiner la possibilite de negocier avec les autrichiens sur une eventuelle contribution financiere de la Communaute aux couts autrichiens d'infrastructure de transports. Ainsi, le Conseil a charge le Coreper d'examiner la possibilite de conclure un accord de cooperation avec l'Autriche et les elements que cet accord pourrait contenir, sans exclure des modalites appropriees de participer aux couts d'infrastructure de l'Autriche si cela devait se reveler justifie.

Suisse

Le Commissaire, M. Contogeorgis, a fait rapport au Conseil sur le resultat des contacts de la Commission avec les autorites helvetiques au sujet des mesures de taxation routiere en Suisse. Apres une premiere serie de contacts, a-t-il dit, il est apparu, en automne 1984, que sur le plan pratique, des difficultes serieuses devaient encore etre resolues. De nouveaux contacts peuvent laisser esperer que les situations discriminatoires qui s'etaient revelees seront pratiquement eliminees avant l'entree en vigueur des mesures au 1er janvier 1985.

M. Contogeorgis a pose le probleme suisse dans un cadre general en soulignant que la Commission mettra tout en oeuvre en vue d'aboutir a une solution communautaire qui pourrait fournir la base d'un systeme d'imputation des couts d'infrastructure pour l'ensemble de l'Europe. C'est dans ce cadre, en effet, que les taxations territoriales adoptees par certains pays tiers (Autriche, Suisse, Yougoslavie) pourront etre reexaminees avec ces pays en vue d'une solution globale.

Le "Paquet"

La discussion sur le paquet du 10 mai s'est limitee, dans une premiere phase, aux reserves des delegations italienne et britannique au sujet du projet de directive sur les poids et dimensions des vehicules utilitaires.

La reserve italienne pourrait etre levee, puisque le toilettage du texte elimine desormais tous les points concernant la construction (meme s'ils ont fait l'objet d'un accord) et maintient les points relatifs a la circulation. Ceci a ete accepte par toutes les delegations.

La reserve britannique non seulement a ete maintenue, mais elle a ete elargie dans la mesure ou elle fait dependre un accord de la facon dont on fixe la derogation temporaire pour la Grande Bretagne et l'Irlande d'une fixation d'un delai pour la liberalisation totale des transports routiers. En d'autres mots, l'augmentation du contingent communautaire telle qu'elle est prevue dans le "paquet" ne suffit pas au Royaume-Uni qui demande un engagement precis visant la liberalisation totale. Apres de longues discussions sur la formulation juridique de tel ou tel amendement, le Conseil a suspendu ses travaux qu'il reprendra le 12 decembre a 10.00 heures.

Amities,

N. VAN DER PAS - comeur////


NOTE BIO (84)476 - suite 2 et fin aux bureaux nationaux
c.c. aux membres du groupe du porte parole

Objet : CONSEIL TRANSPORTS (K.Stathopoulos)

- Le Conseil a confirme l'accord sur le "paquet" du 10 mai 1984. Son adoption formelle interviendrait pourtant au Conseil Recherche du 19 decembre (sans discussion, comme point A), si le Royaume-Uni levait sa reserve dependant de la ratification parlementaire de l'accord sur les poids et dimensions. Cette procedure de ratification parlementaire aura lieu mardi prochain au Royaume-Uni, ce qui permettrait, le cas echeant, au Conseil de mercredi prochain de proceder a l'adoption formelle du paquet. En attendant la clarification de la situation, les Pays-Bas ont exprime une reserve d'attente.

- L'accord sur les poids et dimensions a ete obtenu apres de longues et laborieuses negociations qui ont dure toute la matinee et le debut de l'apres-midi du 12 decembre. Le Conseil a largement tenu compte des demandes britanniques qui bloquaient l'accord sur les poids et dimensions. Ainsi, la directive prévoit que, suite aux conclusions des derniers Conseils europeens, le Conseil devrait mettre en oeuvre sans delai les procedures paralleles de liberalisation et d'harmonisation et qu'il adoptera a cet effet, au plus tard d'ici la fin du mois de fevrier 1987, des instruments qui fixeront de maniere coherente les periodes au cours desquelles cette liberalisation et cette harmonisation deviendront effectives.

M. Contogeorgis a attire l'attention du Conseil sur le fait que, si le reglement relatif aux infrastructures de transport n'etait pas publie au J.O. au plus tard le 21 decembre 1984, les credits au titre du budget 1983 (de l'ordre de 15 millions d'ecus) seraient perdus.

- En ce qui concerne la duree de la derogation en faveur du Royaume-Uni et de l'Irlande, le Conseil a decide qu'une decision devra etre prise au plus tard d'ici la fin du mois de fevrier 1987. Etant donne que le Conseil considere que les conditions de l'article 75, paragraphe 3 du Traite sont et continueront a etre remplies a cette date, la decision devrait etre adoptee a l'unanimité.

AUTRES POINTS :

- M. Contogeorgis a annonce au Conseil l'adoption par la Commission du Memorandum sur les transports maritimes. Il a egalement donne un bref apercu des problemes traites par ce memorandum. Plusieurs delegations se sont felicitees de l'adoption de cette proposition.

- La reunion du Conseil vient de se terminer sur une discussion concernant les deux memoranda de la Commission sur les transports terrestres et aeriens. Apres avoir entendu les rapports interimairees des groupes a haut niveau crees pour examiner ces propositions de la Commission, le Conseil a charge le COREPER de poursuivre ses travaux sur ces sujets.

- A l'issue des travaux du Conseil, tant le president en exercice, M. Mitchell que le futur president, M. Signorile, ont felicite le commissaire sortant, M. Contogeorgis, du travail que la Commission a presente durant son mandat dans le domaine des transports.

AMITIES

N. VAN DER PAS COMEUR////

